Envoyé en préfecture le 30/04/2025
Reçu en préfecture le 30/04/2025
Publié le 30/04/2025
ID : 081-200066124-20250429-79_2025DP-AR

DÉCISION DU PRÉSIDENT N°79_2025DP

Attribution du marché
relatif à la Dématérialisation de la paie - coffre-fort électronique

Le Président de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet,

Vu l'article L2123-1 1° et R2123-1 1° du Code de la Commande Publique,
Vu la délibération du Conseil de la communauté d'agglomération n°217_2020 du 14 septembre 2020 donnant délégation au Président pour «la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres qui peuvent être passés sans formalités préalables, les procédures adaptées (MAPA), les procédures négociées, les dialogues compétitifs notamment les fournitures et services d'un montant inférieur au montant des seuils des procédures formalisées fixés par la réglementation en vigueur,
Vu la mise en concurrence effectuée par demande de devis du 20 août 2024 au 23 janvier 2025,

DÉCIDE

Article 1er
Le marché relatif à la « Dématérialisation de la paie - coffre-fort électronique » est attribué à :
DIGIPOSTE
62, rue Camille Desmoulins
92 130 ISSY-LES-MOULINEAUX
Pour un montant annuel de :
1ère année : 16 000 € H.T.
Années suivantes par tacite reconduction : 14 000 € H.T.

Article 2

La Directrice Générale des Services de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet, le Trésorier du service de gestion comptable de Gaillac sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Técou, le 29 AVR. 2025

Le Président,
Paul SALVADOR

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : http://www.telerecours.fr

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le 30 AVR. 2025

Et publication - mise en ligne le 30 AVR. 2025 et/ou notification le

Envoyé en préfecture le 30/04/2025
Reçu en préfecture le 30/04/2025
Publié le 30/04/2025
ID : 081-200066124-20250429-79_2025DP-AR